

Avis d'enquête publique relative au projet de Schéma Directeur de la région Île-de-France - Environnemental (SDRIF-E)

Donnez votre avis ! Le nouveau Schéma directeur de la Région Île-de-France Environnemental, arrêté le 12 juillet 2023 par le Conseil régional, est soumis à enquête publique du 1er février au 16 mars 2024.



En septembre 2022, la Région Île-de-France a lancé la révision de son schéma directeur (SDRIF-E). Du 1er février au 16 mars 2024, celle-ci passe à une nouvelle étape : la concertation publique sur la base de la version du SDRIF-E arrêtée par les élus régionaux le 12 juillet 2023.

Le SDRIF-E est un document qui :

- Régleme nte l'utilisation du sol et la protection de l'environnement en Île-de-France.
- Déterminera l'aménagement du territoire pour les 12 millions de Franciliens d'ici à 2040.

Cette révision s'appuie sur une large concertation des habitants, des acteurs associatifs et privés et des collectivités, débutée en mars 2022 et dans laquelle s'inscrit cette enquête publique.

[Consulter l'avis d'enquête publique](#)

[En savoir plus sur l'enquête publique et les modalités de participation](#)